

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
27 novembre 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Hubert POUILLON, Sylvie VENTARD (à partir de la délibération B/24/145),
Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE Gilles CARRE, Pascal BORTOT (à partir de la délibération
B/24/145), Georges STRUTYNSKI, François MARQUET.

ABSENTS EXCUSES : Christophe LUCAND, Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/24/149 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE WEBMASTERING

Vu l'article 2123-1 du code de la commande publique ;
Vu la délibération B/22/09 du 18 janvier 2022 ;

Considérant que la collectivité pour les besoins de son service communication fait appel à une entreprise spécialisée en maintenance et accompagnement dans le webmastering des sites internet et intranet ;

Considérant que ce marché arrive à terme au 31 décembre 2024 et qu'il est nécessaire de le renouveler ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le vendredi 9 août ;

Considérant que 5 entreprises ont répondu : MAGIC WEB, LUEUR EXTERNE, CADCOM, ORANGE BUSINESS SERVICES et PICASSEO ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée totale de 4 ans, 2 ans ferme renouvelable 2 fois 1 an d'un montant de 130 000 € HT – 156 000 € TTC sur la durée totale du marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise MAGIC WEB jugée la mieux-disante sur la base de son offre,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes démarches ou formalités administratives nécessaires à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

